

Hermann Kablan

Objet: TR: [INTERNET] Nettoyage terrain en friche

De : LEOUBE Philippe - DDT 51/SEEPR/NP <philippe.leboubes@marne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 2 octobre 2019 08:08

À : a.arnould <a.arnould@kentsel.fr>

Objet : Re: [INTERNET] Nettoyage terrain en friche

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande et après vérification, je vous informe que la parcelle IY 105 située sur la commune de REIMS en nature de friche ne relève pas de la réglementation des défrichements.

Bien cordialement

Philippe LEOUBE
Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Nature et Paysage
40, boulevard Anatole France - BP 60554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03.26.70.82.04

Le 01/10/2019 à 16:05, > a.arnould (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous joint les éléments permettant de statuer sur le besoin, ou non, d'autorisation de défrichement.

Comme évoqué ensemble, la parcelle référencée au cadastre sous le N° 000 IY 105 - "Les près de la chaussée" est située au Nord-Ouest de Reims en limite de Saint Brice Courcelles et à l'ouest de E. Leclerc Saint Brice Courcelles.

La parcelle est jonchée de petits arbres, d'herbes hautes et de ronces. C'était une ancienne « décharge » sur laquelle étaient stockées les terres lors de la construction du boulevard des Tondeurs. Aujourd'hui, c'est une friche qui est, malheureusement, surtout utilisée par des personnes sans gêne qui viennent y déposer des ordures et des encombrants.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement
Alexandre Arnould



Alexandre ARNOULD

a.arnould@kentsel.fr

Mob. : 06 72 01 24 33

5 rue de la Croix Massonière
92570 Saint-Etienne-Courcelles
Tél. : 03 26 04 50 52

www.kentsel.fr

Pensons environnement !
N'imprimez ce mail que si nécessaire.